

Valoriser l'apprentissage anticipé de la conduite et la conduite supervisée



- Accessible dès 15 ans
- Durée minimale 1 an
- 3000 kms minimum

La conduite accompagnée c'est :

- acquérir des savoir-faire et savoir-devenir sur la durée en étant accompagné
- plus de temps pour se former
- rencontrer des situations de conduite et contextes de circulation variés et répétés, ce qui permet l'ancrage des automatismes
- avoir une meilleure gestion des situations grâce à l'expérience
- période probatoire plus courte
- meilleur taux de réussite en 1^{ère} présentation à l'examen du permis de conduire (74% au lieu de 55% en filière traditionnelle)
- 4X moins d'accidents les premières années de conduite que les conducteurs issus de la filière traditionnelle
- pouvoir passer l'examen du permis de conduire dès 17 ans et demi, pour une conduite seul(e) dès le jour de ses 18 ans
- l'obtention, le plus souvent, d'un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».



- Accessible dès 18 ans
- Pas de durée minimale
- Pas de kms minimum

La conduite supervisée c'est :

- acquérir une expérience de conduite pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, améliorer ses acquis en attendant de le repasser
- augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire en 1^{ère} présentation ou suite à un échec.



- pas de réduction de la période probatoire qui reste à 3 ans
- le candidat ne bénéficie pas systématiquement de tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».